



Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

<b>PROCES VERBAL</b>
----------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, en sa qualité de maire.

Nombre de conseillers :

**En fonction : 33**

Présents : 18

Exprimés : 25

Date de la convocation : le 6 décembre 2024

Acte exécutoire à compter du : le 13 décembre 2024

Date de publication : le 21 février 2025

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

**Etaient présents : 18**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Etaient absents avec procuration : 07**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**Etaient absents sans procuration : 01**

MMES et MM : BURGARD Elisabeth.

**Etaient absents non excusés sans procuration : 07**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Secrétaire de séance :**

Mme BORTOLUZZI-THIRIET Maud (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

- 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.**
- 2 AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 2.1 Rapport des actions entreprises faisant suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mars 2023
  - 2.2 Communication des travaux de la commission consultative des services publics locaux - Rapports des délégataires, concessionnaires et régies pour l'exercice 2023
- 3 FONCIER**
  - 3.1 Cession du bâtiment « Bournon »
  - 3.2 Convention de servitude ENGIE GREEN
  - 3.3 Bilan de l'activité foncière 2023
- 4 FINANCES ET BUDGET**
  - 4.1 Reprise de provisions pour créances à risques
  - 4.2 Budget primitif 2024 – Décision modificative n°3
  - 4.3 Attribution des subventions 2024 aux associations - Sport
  - 4.4 Attribution des subventions 2024 aux associations – Culture-Loisirs-Autres
  - 4.5 Demande de subvention exceptionnelle - AIKIDO
  - 4.6 CCAS – Avance sur subvention 2025
  - 4.7 Demandes de subvention au titre du dispositif DETR / DSIL 2025 et auprès de la Région GRAND EST au titre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires » pour la requalification du parc Edelweiss.
  - 4.8 Ouverture anticipée de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025
  - 4.9 Demandes d'avances sur subvention 2025 aux associations
- 5 URBANISME**

Avis sur l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour un projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'HAGONDANGE – Société GRANULATS VICAT
- 6 AFFAIRES CULTURELLES**

Élimination des documents du fonds de la médiathèque Jean Morette
- 7 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1 Mise à jour du protocole sur le temps de travail à compter du 16 décembre 2024
  - 7.2 Modification du tableau des effectifs – Création de postes
  - 7.3 Régime Indemnitaire- Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière Police Municipale
- 8 DÉLÉGATION PERMANENTE**

Etat des décisions du 1er septembre au 30 novembre 2024
- 9 QUESTIONS ECRITES / ORALES – DIVERS**

---

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

Le conseil municipal d'Amnéville s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie à Amnéville, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, maire d'Amnéville, le jeudi 12 décembre 2024 à 19h, sur convocation préalable en date du 6 décembre 2024.

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

Puis à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

## 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 OCTOBRE 2024 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Eric MUNIER invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent en date du 3 octobre 2024.

Aucune rectification n'étant prononcée, le procès-verbal de la séance du jeudi 3 octobre 2024 est adopté en l'état **à l'unanimité**.

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
24	0	0

### Voix POUR : 24

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

### Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

### ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

### Absents au moment du vote / sans procuration : 09

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

### Procurations : 08

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

Puis, le maire propose la désignation de Madame Maud BORTOLUZZI-THIRIET, benjamine de l'assemblée, comme secrétaire de séance selon l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales.

La désignation de la secrétaire de séance est adoptée **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
24	0	0

### Voix POUR : 24

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

Voix CONTRE : 0  
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0  
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 09

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Procurations : 08

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

## 2.1 AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport des actions entreprises faisant suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mars 2023

Rapporteur : MUNIER Eric

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n°2.1 du 6 juillet 2023 actant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mars 2023.

Dans la continuité de ce rapport, il convient d'acter le rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre.

**VU** la délibération n°2.1 en date du 6 juillet, actant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mars 2023 sur la gestion de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **PREND ACTE** du rapport des actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mars 2023.

Voix POUR : 24

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

Voix CONTRE : 0  
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0  
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 09

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Procurations : 08

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

## 2.2 AFFAIRES GÉNÉRALES

Communication des travaux de la commission consultative des services publics locaux – Rapports des délégataires, concessionnaires et régies pour l'exercice 2023

Rapporteur : MUNIER Eric

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les délégataires auxquels la ville a confié l'exploitation des services publics ou les représentants des régies dotées de l'autonomie financière, doivent produire un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service, ainsi que les comptes retraçant les opérations relatives à leur activité de l'année précédente (N-1).

Ces rapports sont examinés par la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et transmis au conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L 1411-3 du CGCT.

Constituée de représentants du conseil municipal et de représentants d'associations désignées, conformément aux délibérations du conseil municipal en date du 22 juillet 2020 et du 23 juin 2022, la CCSPL a une double fonction :

- d'une part, elle examine les rapports d'activité établis par les titulaires des contrats de délégations de service public, de partenariat et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière,
- d'autre part, la CCSPL, émet un avis avant tout projet de délégation de service public, de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie cette année :

- le vendredi 21 juin 2024, afin d'examiner :
  - o le principe de délégation de service public du service relatif à la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur la commune d'Amnéville.
- le mardi 10 septembre 2024, afin d'examiner :
  - o le bilan financier 2023 du délégataire de service public des garages GENTILE pour la gestion de la fourrière automobile,
  - o le rapport 2023 du délégataire de service public des Pompes Funèbres Hieulle pour la gestion de la chambre funéraire,
  - o les rapports d'activités de l'exercice 2023 des régies municipales d'exploitation des réseaux de chaleur, d'électricité et de télédistribution.
- le mardi 8 octobre 2024, afin d'examiner :
  - o le rapport du délégataire de service public du Seven Casino pour l'exercice 2022-2023,
  - o les comptes rendus annuels 2023 de la SODEVAM pour les lotissements des coteaux du Soleil et du Stade de la Cimenterie ainsi que la concession de revitalisation urbaine,
  - o les comptes rendus annuels 2023 de la Société Publique Locale Destination Amnéville, comprenant :

- la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du service public d'accueil et de promotion du tourisme de la destination « Amnéville »,
- la concession d'aménagement relative à l'opération de requalification urbaine et de développement de la cité des loisirs d'Amnéville,
- la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation de l'E-MAX,
- la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation du golf,
- la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation de Snowhall,
- la concession de travaux et de services relative à l'optimisation et l'exploitation du Galaxie,
- la concession de travaux et de services relative à l'exploitation du Pole Thermal,
- la concession de travaux et de services relative à l'exploitation du Congress-Center.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-3, L 1413-1 et L 1524-5,

**CONSIDERANT** les procès-verbaux de la commission consultative des services publics locaux réunie le 21 juin 2024, 10 septembre 2024 et le 8 octobre 2024,

**CONSIDERANT** les rapports de l'exercice 2023 des délégataires, des concessionnaires et des régies présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **PREND ACTE** de la communication des travaux de la commission consultative des services publics locaux,
- **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels des délégataires de service public, des régies dotées de l'autonomie financière et des concessionnaires, à savoir :
  - le rapport du délégataire de service public des garages GENTILE pour la gestion de la fourrière automobile,
  - le rapport 2023 du délégataire de service public des Pompes Funèbres Hieulle pour la gestion de la chambre funéraire,
  - les rapports d'activités de l'exercice 2023 de la régie municipale d'exploitation du réseau de chaleur et de la régie municipale d'électricité et de télédistribution,
  - le rapport du délégataire de service public du Seven Casino pour l'exercice 2022-2023,
  - les comptes rendus annuels 2023 de la SODEVAM pour les lotissements Extension du Coteaux du Soleil et du Stade, et pour les opérations de revitalisation urbaine,
  - les comptes rendus pour l'année 2023 des activités confiées à la Société Publique Locale Destination Amnéville, comprenant :
    - la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du service public « accueil et promotion du tourisme »,
    - la concession d'aménagement relative à l'opération de requalification urbaine et de développement de la cité des loisirs d'Amnéville,
    - la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation de l'E-MAX,
    - la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation du golf,
    - la concession de travaux et de services relative à l'optimisation de l'exploitation de Snowhall,
    - la concession de travaux et de services relative à l'optimisation et l'exploitation du Galaxie,

- le compte rendu d'activités 2023 de S-PASS TSE pour le Galaxie,
- la concession de travaux et de services relative à l'exploitation du Pole Thermal
- la concession de travaux et de services relative à l'exploitation du Congress-Center.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 09**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**3.1 FONCIER**

Cession du bâtiment « Bournon »

Rapporteur : MUNIER Eric

La commune est propriétaire d'un bien immobilier situé 1 ruelle de l'Orne à Amnéville cadastré section 3 parcelles 546, 547, 548 et 549.

Un mandat a été confié par la commune à un agent immobilier afin de procéder à sa cession et la commune a réceptionné une offre d'acquisition pour ce bien de la part de la SCI La Vallée au prix de 148 000 euros.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités locales (CGCT), l'avis de France Domaine est requis pour la cession des terrains communaux. Ainsi la vente des terrains communaux pourra être passée uniquement après consultation de France Domaine. Il est rappelé que l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de l'autorité compétente de l'état.

En l'espèce France Domaine a été sollicité le 6 mars 2024 pour connaître la valeur vénale du bien mais n'a pas donné réponse à cette sollicitation. La vente peut donc être réalisée au profit de l'acquéreur, cette formalité ayant été accomplie dans le respect du CGCT.

Il est proposé de céder le bien cadastré section 3 parcelles 546, 547, 548 et 549 d'une surface de 3 a 72 ca au prix de 148 000 euros (incluant les frais d'agence à la charge de la commune d'un montant de 11 840 euros TTC) à la SCI La Vallée, 19 rue Henri Finas, 54660 MOUTIERS, représentée par Madame RICKELINCK Jessica.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **ACTE** la cession à l'amiable au prix de 148 000 euros (incluant les frais d'agence d'un montant de 11 840 €) le bien immobilier sis 1 ruelle de l'Orne cadastré section 3 parcelles 546, 547, 548 et 549 au profit de la SCI La Vallée, 19 rue Henri Finas, 54660 MOUTIERS, représentée par Madame RICKELINCK Jessica, ou toute personne morale ou physique qui lui plaira de se substituer,
- **ACTE** le paiement de la commission de l'agence immobilière VALYNELZO IMMO d'un montant de 11 840 euros TTC,
- **PRÉCISE** que les frais notariés et la réalisation de l'arpentage sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette cession.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 09**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**3.2 FONCIER**

Convention de servitude ENGIE GREEN

Rapporteur : MUNIER Eric

La société ENGIE GREEN est une société ayant pour activités, l'étude, le développement et la réalisation en vue de leur exploitation, de projets de centrales photovoltaïques permettant la production et la vente d'électricité au moyen d'énergie renouvelable. Tout projet photovoltaïque est susceptible d'être porté par une société spécialement constituée et dédiée à sa construction et à son exploitation.



Dans ce contexte, ENGIE GREEN a formé le projet, sous réserve de validation du potentiel solaire, du résultat des études de faisabilité technique et de l'obtention des autorisations nécessaires de développer et de réaliser une centrale photovoltaïque sur divers terrains propriétés de la société SFTR situés sur la commune de Montois-la-Montagne.

La société ENGIE GREEN sollicite la commune afin de créer une servitude de passage sur le chemin propriété de la ville, situé à Malancourt-la-Montagne, menant à Montois-la-Montagne.

Le projet de promesse de convention ci-joint détaille les conditions dans lesquelles la ville consent à cette servitude, moyennant une redevance de 1 000 euros par an.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage au profit de la société ENGIE PV MONTOIS sur les parcelles cadastrées section D parcelles 1693, 1985, 1691, 1695, 1594 et 1586, ainsi que sur le chemin forestier non cadastré se situant entre les parcelles D 1693 et D 1985, D 1985 et D 1691, D 1691 et D 1695 à Malancourt-la-Montagne (cf plan ci-joint),
- **APPROUVE** les termes de la promesse de convention de servitudes au profit de la société ENGIE PV MONTOIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette promesse de convention ainsi que tout acte s'y rapportant dont les frais seront à la charge de la société ENGIE PV MONTOIS.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORIKI Kamel (par procuration).

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 09**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**3.3 FONCIER**  
Bilan de l'activité foncière 2023

Rapporteur : MUNIER Eric

En application des dispositions de l'article L.2241-1° du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit, chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées.

Ce bilan annuel immobilier 2023 récapitule les diverses ventes et acquisitions foncières que la ville a conduites ainsi que le bilan des déclarations d'intention d'aliéner soumises par les notaires.

Le détail de toutes ces transactions foncières est transcrit dans les états ci-dessous.

**ACQUISITION PAR LA VILLE**

DATE DE L'ACTE	NATURE	DESIGNATION	PRIX
10 mars 2023	Acquisition	Section 1 parcelles 556 559	93 893.04 euros

**VENTES PAR LA VILLE**

DATE DE L'ACTE	NATURE	DESIGNATION	PRIX
10 mars 2023	Vente	Section D parcelle 1976	70 000 euros
23 mai 2023	Vente	Section 10 parcelle 412	1 euro
30 juin 2023	Vente	Terrain lotissement « les chalets du Snowhall » Lot 3 - Section 10 parcelle 184	92 664 euros
29 août 2023	Vente	Section 6 parcelle 317	1 euro
19 décembre 2023	Vente	Section D parcelle 1480	1 euro

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente également au conseil municipal le compte rendu des décisions prises dans le cadre de la gestion du droit de préemption sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Abandon du droit de préemption urbain pour 113 déclarations d'intention d'aliéner sur le territoire pour un montant total de 25 780 173.10 euros. (Vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt mille cent soixante-treize euros et dix centimes).

Abandon du droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce pour 1 déclaration d'aliéner sur le territoire pour un montant de 70 000 euros (Soixante-dix mille euros).

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **PREND ACTE** des transactions foncières faisant l'objet du bilan foncier 2023.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 09**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**Arrivée de Madame Virginie COGLIANDRO-FRACCARO à 19h25**

**4.1 FINANCES ET BUDGET**

Reprise de provisions pour créances à risques

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Par délibération n°4.6 du 25 juin 2019, le conseil municipal a constitué des provisions semi-budgétaires pour la société FESTIF Production d'un montant de 6 000.00 €.

La somme de 1 016.33 € a été recouvrée, le solde soit 4 983.67 € a été admis en créances éteintes par délibération 6.4 du 3 octobre 2024 conformément à la demande de Monsieur le Trésorier.

Par délibération n°3.5 du 7 avril 2021, le conseil municipal a constitué des provisions semi-budgétaires pour des box à chevaux (Monsieur MARTING André) d'un montant de 5 225.00 €. Ce montant a été admis en créances irrécouvrables par délibération n°6.5 du 3 octobre 2024 conformément à la demande de Monsieur le Trésorier.

Aussi, il convient désormais de reprendre les provisions constituées en recettes réelles de fonctionnement, au chapitre 78 / article 7817 pour un montant total de 11 225.00 €.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU**, les délibérations n°4.6 du 25 juin 2019 et n°3.5 du 7 avril 2021 instaurant les provisions semi-budgétaires,

**VU**, les délibérations n°6.4 et n°6.5 du 3 octobre 2024 admettant en créances éteintes la somme de 4 983.67 € pour la société FESTIF Production et en créances irrécouvrables la somme de 5 225.00 € pour les box à chevaux de Monsieur MARTING André,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **APPROUVE** la reprise des provisions pour un montant de 11 225.00 € au Budget Principal de l'exercice 2024 :

- o FESTIF Production : 6 000.00 €
- o MARTING André : 5 225.00 €

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

## **4.2 FINANCES ET BUDGET**

Budget primitif 2024- Décision modificative n°3

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Une décision modificative est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptible de survenir en cours d'année.

Le nombre de décision modificative est laissé au libre arbitre de chaque collectivité.

Aussi, des modifications doivent être apportées au Budget Primitif 2024, par le biais de cette Décision Modificative n°3 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 11 225.00 € et pour la section d'investissement à 410 000.00 €.

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Montant
Chapitre	Nature	
011	6068	51 225,00
<b>Total chapitre 011</b>		<b>51 225,00</b>
023		-40 000,00
<b>Total chapitre 023</b>		<b>-40 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 225,00</b>

RECETTES		Montant
Chapitre	Nature	
78	7817	11 225,00
<b>Total chapitre 75</b>		<b>11 225,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 225,00</b>

**- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 225.00 €**

Chapitre 011 : + 51 225.00 €

Réajustement de certaines dépenses plus importantes que prévu.

Chapitre 023 : - 40 000.00 €

Diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement faisant suite à la signature du compromis de vente du bâtiment d'Hessange.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 11 225.00 €**

Chapitre 78 : 11 225.00 €

Concerne la reprise de certaines provisions suite à leur admission en créances éteintes ou irrécouvrables.

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		Montant
Chapitre	Nature	
20	202	50 000,00
<b>Total chapitre 21</b>		<b>50 000,00</b>
23	2312	360 000,00
<b>Total chapitre 23</b>		<b>360 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>410 000,00</b>

RECETTES		Montant
Chapitre	Nature	
024		450 000,00
<b>Total chapitre 024</b>		<b>450 000,00</b>
021		-40 000,00
<b>Total chapitre 021</b>		<b>-40 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>410 000,00</b>

**- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 20 : + 50 000.00 €

Inscription pour la révision du PLU.

Chapitre 23 : + 360 000.00 €

Réajustement des crédits pour prendre en compte les travaux supplémentaires de l'année.

**- RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 024 : + 450 000.00 €  
Cession du bâtiment d'Hessange.

Chapitre 021 : - 40 000.00 €  
Diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement faisant suite à la signature du compromis de vente du bâtiment d'Hessange.

**VU** le budget primitif de l'exercice 2024.

**VU** les propositions de modifications budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
<b>24</b>	<b>01</b>	<b>0</b>

- **ACCEPTÉ** les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration).

**Voix CONTRE : 01**

MMES et MM. : COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**4.3 FINANCES ET BUDGET**

Attribution des subventions 2024 aux associations - SPORT

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 3.2 en date du 27 juin 2024 portant attributions des subventions 2024 aux associations, catégorie SPORT, ayant déposé un dossier complet et conforme.

Les deux associations ci-dessous ayant désormais déposé un dossier complet et conforme, une demande de subvention 2024 peut être envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions 2024, aux associations de la catégorie SPORT ayant déposé un dossier de demande de subvention, comme détaillé dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

#### ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM	Subventions 2024
MAHC	20 000 €
LB FIGHT TEAM	3 000 €

#### Voix POUR : 25

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

#### Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

#### ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

#### Absents au moment du vote / sans procuration : 08

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

#### Procurations : 08

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

#### 4.4 **FINANCES ET BUDGET**

Attribution des subventions 2024 aux associations - CULTURE-LOISIRS-AUTRES

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 3.2 en date du 27 juin 2024 portant attributions des subventions 2024 aux associations, catégorie CULTURE-LOISIRS-AUTRES, ayant déposé un dossier complet et conforme.

L'association ci-dessous ayant désormais déposé un dossier complet et conforme, une demande de subvention 2024 peut être envisagée.

En vertu de l'article L 2131-11 du CGCT, M. ZETTL ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions 2024, à l'association de la catégorie CULTURE-LOISIRS-AUTRES ayant déposé un dossier de demande de subvention, comme détaillé dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

#### ASSOCIATIONS CULTURE-SPORT-LOISIRS

NOM	Subventions 2024
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000 €

#### Voix POUR : 24

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

#### Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

#### ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

#### Absents au moment du vote / sans procuration : 09

MMES et MM. : ZETTL Francis (par L2131-11 du CGCT), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

#### Procurations : 08

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

#### 4.5 **FINANCES ET BUDGET**

Demande de subvention exceptionnelle - AIKIDO

Rapporteur : LÉONARD Cédric

L'association sportive AIKIDO d'Amnéville sollicite une subvention exceptionnelle de 500.00 € afin de pouvoir prendre en charge une formation des encadrants sportifs.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'y répondre favorablement.



VU, le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle 2024 d'un montant de 500.00 € à l'association sportive AIKIDO d'Amnéville,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Voix POUR : 25

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 08

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

Procurations : 08

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

#### 4.6 **FINANCES ET BUDGET**

CCAS – Avance sur subvention 2025

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2025, il est nécessaire d'accorder une avance sur la subvention versée annuellement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lui permettre d'assurer complètement les dépenses de fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre du nouvel exercice.

Il est proposé le vote d'une avance de 100 000.00 € (cent mille euros).

VU, le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **ATTRIBUE** une avance sur subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'un montant de 100 000,00 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORIKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**4.7 FINANCES ET BUDGET**

Demandes de subvention au titre du dispositif DETR / DSIL 2025 et auprès de la Région GRAND EST au titre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires » pour la requalification du parc Edelweiss

Rapporteur : LÉONARD Cédric

La commune envisage de réaménager l'espace du parc Edelweiss afin d'en faire un parc urbain, un espace convivial pour accueillir les fêtes populaires mais également un espace pour les familles, où petits et grands pourront se retrouver.

Ce réaménagement consiste en la renaturation du site, la mise en place d'îlots de fraîcheur, l'installation de jeux pour les enfants et d'appareils de fitness, la création de cheminements doux.

Les objectifs de cette requalification sont multiples :

- Requalifier cette friche urbaine dans son ensemble afin d'améliorer son image,
- Répondre aux problématiques des cheminements doux (piétons, cycles...) afin de relier le parc aux espaces de proximité (rue de la Ferme, lotissement du stade...),
- Conserver à cet espace sa fonctionnalité festive pour les manifestations diverses,
- Offrir un parc avec une dimension ludique et conviviale pour tous les âges (aires de jeux, zone fitness, parcours de santé...),
- Intégrer une réflexion environnementale et durable (désimperméabilisation des sols, végétalisation pour diminuer l'effet d'îlots de chaleur urbain, recolonisation naturelle des sols, luminaires à faible consommation d'énergie...).

La commune étant éligible à la DETR / DSIL 2025, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La ville sollicitera également une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires.

Le montant des travaux est estimé à 439 915.50 € HT.

La commune souhaite solliciter les subventions suivantes :

- 91 932.40 € auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2025.
- 260 000.00 € auprès de la Région GRAND EST au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires.

Au titre du règlement d'attribution relatif aux pièces à produire à l'appui des demandes de subventions présentées, une délibération du conseil municipal est à joindre obligatoirement.

**CONSIDERANT** la présentation du projet de requalification du parc Edelweiss,

**CONSIDERANT** les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR/DSIL et de la Région pour le projet présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **APPROUVE** le montant estimatif du projet précité à hauteur de 439 915.50 € HT
- **ARRÊTE** le plan de financement incluant les demandes de subvention à hauteur de 80 % comme suit,

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
Montant des subventions	MONTANT € HT	MONTANT TVA 20%	MONTANT € TTC
<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	439 915,50	87 983,10	527 898,60
<b>Organismes sollicités</b>			
DETR / DSIL	91 932,40	18 386,48	110 318,88
REGION : CADRE DE VIE	260 000,00	52 000,00	312 000,00
<b>MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>87 983,10</b>	<b>17 596,62</b>	<b>105 579,72</b>

- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la requalification du parc Edelweiss,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 et à assurer si nécessaire l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à cette opération.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0  
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0  
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 08

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

Procurations : 08

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

#### **4.8 FINANCES ET BUDGET**

Ouverture anticipée de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025

Rapporteur : LÉONARD Cédric

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier N sans autorisation de l'assemblée délibérante :

- sur les projets gérés en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés sur des exercices antérieurs,
- sur les restes à réaliser,
- sur les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En dehors de ces dépenses, le code général des collectivités territoriales, dans son article L.1612-1, précise qu'une autorisation du conseil municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 permettant ainsi le démarrage de certains travaux sans délai, selon la répartition suivante :

Chapitres	Crédits 2024 BP + DM	Crédits à ouvrir en 2025	Affectation
Chapitre 21	1 536 518,07	384 129,52	Vidéosurveillance Jeux parc Edelweiss Câblage piscine patinoire
Chapitre 23	1 425 200,00	356 300,00	Travaux parc Edelweiss
<b>TOTAL</b>	<b>2 961 718,07</b>	<b>740 429,52</b>	

Les montants des crédits ouverts par cette autorisation devront être inscrits au budget 2025.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et son article L.1612-1,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**CONSIDERANT** les crédits inscrits en section d'investissement de budget primitif 2024 et des décisions modificatives 2024,

**CONSIDERANT** qu'une ouverture anticipée de crédits d'investissements permet d'engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitres	Crédits 2024 BP + DM	Crédits à ouvrir en 2025	Affectation
Chapitre 21	1 536 518,07	384 129,52	Vidéosurveillance Jeux parc Edelweiss Câblage piscine patinoire
Chapitre 23	1 425 200,00	356 300,00	Travaux parc Edelweiss
<b>TOTAL</b>	<b>2 961 718,07</b>	<b>740 429,52</b>	

- **AUTORISE** l'inscription de ces crédits au budget primitif 2025.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

#### 4.9 **FINANCES ET BUDGET**

Demandes d'avances sur subvention 2025 aux associations

Rapporteur : LÉONARD Cédric

Dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2025, les associations suivantes sollicitent la commune pour une avance sur subvention 2025 afin de leur permettre d'assurer les dépenses de fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre du nouvel exercice :

- L'association sportive CSOA : une avance sur subvention 2025 de 50 000 €,
- L'association sportive SEPT AMNEVILLOIS : une avance sur subvention 2025 de 20 000 €,
- Le comité des fêtes : une avance sur subvention 2025 de 30 000 €.

Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à ces demandes.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et son article L.1612-1,

En vertu de l'article L 2131-11 du CGCT, M. SZYMANSKI ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
24	0	0

- **ATTRIBUE** des avances sur subvention 2025 aux associations suivantes ayant fait la demande :

ASSOCIATIONS	
NOM	Avances sur subvention 2025
CSSOA	50 000 €
SEPT AMNEVILLOIS	20 000 €
COMITE DES FÊTES	30 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORIKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 09**

MMES et MM. : SZYMANSKI Arnaud (par L2131-11 du CGCT), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

## 5 URBANISME

Avis sur enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour un projet de carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'HAGONDANGE – Société GRANULATS VICAT

Rapporteur : DOS SANTOS Armindo

L'assemblée est informée que par arrêté préfectoral n° DCAT-BEPE n° 2024-218 du 18 octobre 2024, a été mis en enquête publique la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GRANULATS VICAT concernant le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à HAGONDANGE.

L'enquête publique se déroule du **18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, dans les communes d'HAGONDANGE (commune siège de l'enquête publique), ainsi que dans les communes d'AMNEVILLE, AY-SUR-MOSELLE, BOUSSE, ENNERY, HAUCONCOURT, GANDRANGE, GUENANGE, MARANGE-SILVANGE, MONDELANGE, RICHEMONT, RURANGE-LES-THIONVILLE, TALANGE et TREMERY, concernées par le rayon d'affichage de 3 kms.

Le conseil municipal est invité à donner un avis sur le dossier présenté dès l'ouverture de l'enquête. Ne sera pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

VU le code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° DCAT-BEPE n° 2024-218 du 18 octobre 2024 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GRANULATS VICAT, concernant le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires à HAGONDANGE.

CONSIDERANT la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GRANULATS VICAT concernant le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune d'HAGONDANGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- EMET un avis favorable sur la demande formulée par la société GRANULATS VICAT.

Voix POUR : 25

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 08

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

Procurations : 08

*MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).*

**6 AFFAIRES CULTURELLES**

Elimination des documents du fonds de la médiathèque Jean Morette

Rapporteur : MUNIER Eric

La médiathèque Jean Morette d'Amnéville a procédé toute l'année 2024 à une opération de désherbage qui vise à éliminer les documents ne pouvant plus être prêtés.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Sur les quelques 4 661 ouvrages destinés au pilon (retrait définitif du fonds de la médiathèque), il est proposé à l'assemblée que

- 2 637 documents doivent être détruits, car leur état ne permet plus leur circulation,
- 2 024 documents peuvent être cédés lors d'une bourse aux livres, ou cédés gratuitement aux écoles de la ville.

Les ouvrages appartenant au domaine public de la collectivité, il convient de les transférer dans le domaine privé par désaffectation avant d'envisager la vente.

VU le code de l'environnement,

**CONSIDERANT** qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque Jean Morette d'Amnéville sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

**CONSIDERANT** que ces livres doivent être réformés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, le maire ou son représentant à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent,
- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public des documents et livres détaillés en annexe,
- **PRONONCE** leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la commune,



- **DONNE** son accord pour que les documents listés soient pour partie en fonction de leur état, cédés à tarif symbolique lors d'une bourse aux livres, ou cédés gratuitement aux écoles de la ville,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de cette délibération.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM. : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM. : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**7.1 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour du protocole sur le temps de travail à compter du 16 décembre 2024

Rapporteur : DALLA FAVERA André

Le protocole sur le temps de travail entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 nécessite une mise à jour.

La mise à jour annexée à la présente délibération porte sur :

- **Le Compte Epargne Temps**

Le règlement sur le Compte Epargne Temps a été modifié et intégré au protocole du temps de travail.

Les agents disposant d'un CET pourront désormais y déposer les jours de RTT sans limitation. Il n'y aura plus d'obligation de prendre les 2/3 des RTT au 30 septembre ni de solder ses RTT avant le 31 janvier de l'année N+1.

Par dérogation, en raison des Jeux Olympiques 2024, le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET au terme de l'année 2024 est fixé à **70 jours** ou, pour l'agent dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours, au nombre de jours épargnés augmenté de 10 jours.

- **L'organisation des services**

Des modifications ont été apportées sur le fonctionnement des services suivants :

- Piscine-patinoire
- Conservatoire

- Institution-archives
- Médiathèque

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

**VU** la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**VU** le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade,

**VU** le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires et du temps additionnel,

**VU** le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique nommés dans des emplois permanents,

**VU** la délibération du conseil municipal du 24 juin 2021 sur l'harmonisation du temps de travail des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**VU** la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2021 sur la mise en place d'un nouveau protocole sur le temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**VU** la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2023 sur la mise à jour du protocole sur le temps de travail à compter du 10 juillet 2023,

**VU** l'avis favorable du CST en date du 27 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales sont fixées par la collectivité,

**CONSIDERANT** la nécessité de formaliser les pratiques et procédures en matière d'organisation et de gestion du temps de travail,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adapter le protocole sur temps de travail entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en fonction de l'évolution des besoins de services,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **ABROGE** toute délibération ayant pour objet le Compte Epargne Temps,
- **APPROUVE** la mise à jour du protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération applicable au 16 décembre 2024,
- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**7.2 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**

Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Rapporteur : DALLA FAVERA André

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de modifier l'état des emplois permanents par la création de postes.

Ces créations de postes détaillés dans le tableau des effectifs présenté en Annexe font suite à des modifications de position statutaire (modification de durée hebdomadaire, recrutement).

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs en créant les postes nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **DÉCIDE** la création des postes suivants :

Fillières	Cadres d'emploi	Numéros de postes
Animation	Adjoint d'animation	n°553/2024
Technique	Technicien	du n°554 au 555/2024
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	n°556/2024

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette délibération,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**7.3 AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**

Régime Indemnitare- Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière Police Municipale

Rapporteur : DALLA FAVERA André

En application de l'article L. 714-13 du code général de la fonction publique, un nouveau régime indemnitaire est instauré pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable versée selon l'engagement et la manière de servir de l'agent.

Cette ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002,
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001.

L'organe délibérant détermine pour cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

- le taux individuel de la part fixe,
- des critères pour l'attribution de la part variable,
- le plafond de la part variable.

## **I. Les bénéficiaires**

L'ISFE est attribuée aux agents *titulaires, stagiaires de droit public* exerçant les fonctions des cadres d'emplois de la filière police municipale suivants :

- Directeurs de police municipale
- Chefs de service de police municipale
- Agents de police municipale
- Gardes champêtres

## **II. La part fixe de l'ISFE**

Le montant de la part fixe de l'ISFE est déterminé dans la limite des taux suivants :

- 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

(Il s'agit de taux plafond qui peuvent être minorés le cas échéant).

La part fixe est versée mensuellement.

Le montant de la part fixe évoluera selon le traitement soumis à retenue des agents concernés.

## **III. La part variable de l'ISFE**

La part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant.

Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

- 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

## **IV. Modalités de retenue pour absence ou de suppression**

Le bénéfice de l'ISFE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement :

- durant la période de préparation au reclassement prévue à l'article L. 826-2 du code général de la fonction publique,
- en cas de congé annuel,
- en cas de congé de maternité ou de paternité et d'adoption,
- en cas de congé de maladie ordinaire,
- en cas de congé d'invalidité temporaire imputable au service.

En cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique, l'ISFE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement.

L'ISFE est suspendue en cas de :

- congé de longue maladie,
- congé de grave maladie,
- congé de longue durée,

Lorsque l'agent est placé rétroactivement en congé de longue maladie ou de congé longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire antérieurement accordé, l'ISFE qui lui a été versée durant son congé de maladie ordinaire lui demeure acquise.

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L714-13,

**VU** le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

**VU** la délibération 10 du 28 février 1992 portant institution d'un régime indemnitaire au profit des personnels des filières administrative et technique

**VU** la délibération n°31 du 22 septembre 1997 portant extension du régime indemnitaire à toutes les filières en y intégrant le personnel non-titulaire,

**VU** la délibération n°35 du 24 novembre 1997 instituant le régime indemnitaire,

**VU** la délibération n°14 du 6 février 1998 attribuant une indemnité spéciale de fonction aux cadres d'emplois des agents de police municipale et de gardes champêtres,

**VU** la délibération n°28 du 30 mars 1998 complétant le régime indemnitaire

**VU** l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **ABROGE** les délibérations n°31 du 22 septembre 1997, n°35 du 24 novembre 1997, n°14 du 6 février 1998 n°28 du 30 mars 1998,
- **INSTAURE** une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies ci-dessus.
- **PRÉCISE** que le versement de l'ISFE sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **FIXE** les taux plafonds pour la part fixe de l'ISFE pour les cadres d'emploi des agents de la collectivité selon le tableau ci-dessous :

Cadres d'emploi	Fonction	Taux individuel maximum fixé par le décret	Taux individuel fixé par la collectivité
Agents de police municipale	Responsable	30%	30%
	Adjoint au responsable	30%	29%
	Brigadier-Chef Principal	30%	26%
	Gardien Brigadier	30%	23%

<b>Gardes champêtres</b>	Responsable	30%	30%
	Adjoint au responsable	30%	29%

- **FIXE** les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les cadres d'emploi des agents de la collectivité à :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Plafonds annuels définis par le décret</b>	<b>Critères liés à l'engagement professionnel et à la manière de servir</b>	<b>Plafond individuel et annuel fixé par la collectivité</b>
Agents de police municipale	5 000 €	2500 €	2500 €
Gardes champêtres	5 000 €	2500 €	2500 €

- **FIXE** les critères suivants pour son attribution :

**La manière de servir et engagement professionnel**

La part variable versée annuellement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères de la grille d'évaluation de l'entretien professionnel. Ils sont évalués par le biais de l'entretien professionnel sur un maximum de 9 points en adaptant les grilles y figurant, de la façon suivante :

- Pour les agents, sont prises en compte les 3 premières grilles d'appréciation,
- Pour les encadrants sont prises en compte de la deuxième à la dernière du Compte Rendu de l'Evaluation Professionnelle.

Dans chaque grille d'évaluation, les trois premiers paliers d'appréciation (difficultés, réalisation partielle, réalisation conforme) seront gratifiés respectivement d'1, 2 et 3 points pour un maximum de 9 points.

Un bonus de 1 point supplémentaire par grille sera octroyé en cas de « Réalisation au-delà des attentes du poste ».

<b>Connaissances et technicité professionnelle – AGENTS</b>
<input type="checkbox"/> Difficultés
<input type="checkbox"/> Réalisation partielle
<input type="checkbox"/> Réalisation conforme
<input type="checkbox"/> Réalisation au-delà des attentes du poste

<b>Savoir-faire relationnel - Comportements et attitude au travail AGENTS ET ENCADRANTS</b>
<input type="checkbox"/> Difficultés
<input type="checkbox"/> Réalisation partielle
<input type="checkbox"/> Réalisation conforme
<input type="checkbox"/> Réalisation au-delà des attentes du poste

<b>Implication et adaptabilité - Sens du service public AGENTS ET ENCADRANTS</b>
<input type="checkbox"/> Difficultés
<input type="checkbox"/> Réalisation partielle

<input type="checkbox"/> Réalisation conforme

<b>Evaluation des capacités d'encadrement ENCADRANTS</b>
<input type="checkbox"/> Difficultés
<input type="checkbox"/> Réalisation partielle
<input type="checkbox"/> Réalisation conforme
<input type="checkbox"/> Réalisation au-delà des attentes au poste

La période de référence pour ce critère est l'année N-1.  
Le versement sera effectué en juin de l'année N.

### **L'assiduité**

L'assiduité constante de l'agent durant le mois sera récompensée par l'attribution d'un montant unique qui se cumulera sur 12 mois et fera l'objet d'un versement en juin de l'année N.  
La période de référence sera du 1<sup>er</sup> mai de l'année N-1 au 30 avril de l'année N.  
En cas d'absence dès le premier jour de maladie sur le mois concerné, sauf accident du travail, maladie professionnelle et congé de maternité, aucun versement ne sera effectué.

### **Calcul du montant de la deuxième part variable de l'ISFE**

#### **La manière de servir et engagement professionnel**

Valeur du point : 25 € brut  
Montant maximum : 9 points X 25 € brut = 225 € brut  
Bonus : 20 € par point supplémentaire soit un montant majoré maximum de 285 € brut

#### **Assiduité**

Présence constante : 25 € brut / mois soit un maximum annuel de 300 € brut.

#### **Modalités**

Selon le souhait de l'autorité territoriale, quelle que soit la catégorie d'appartenance de l'agent, les montants de base seront identiques.  
Il est rappelé que les montants sont assujettis aux cotisations au régime additionnel de la fonction publique (RAFP) : 5% dans la limite de 20 % du montant du salaire de base, des contributions sociales et au prélèvement à la source.  
En fonction de l'enveloppe financière dédiée dans le budget annuel de la collectivité, les montants indiqués sont susceptibles de varier.

#### **Le réexamen de la deuxième part variable l'ISFE**

La part variable de l'ISFE est une part qui doit tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de chaque agent, évalués dans le cadre de l'entretien professionnel et à l'assiduité de l'agent.

Ses montants ne sont pas reconduits automatiquement chaque année, dans la mesure où ils sont subordonnés à l'appréciation professionnelle et à l'assiduité de l'agent.

Le versement de la deuxième part variable de l'ISFE sera concrétisé par arrêté individuel, à chaque versement.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **PRÉVOIT ET INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.



**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie (par procuration), SZYMANSKI Arnaud (par procuration), HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPPERT Raymond, DERRIEN Rose (par procuration), TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia (par procuration), ZETTL Francis (par procuration), ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette (par procuration), TORKI Kamel (par procuration), COGLIANDRO-FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 08**

MMES et MM : TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima.

**Procurations : 08**

MMES et MM : ZINK Noémie (Procuration à M. MUNIER Eric), SZYMANSKI Arnaud (Procuration à M. HOLTZ Emmanuel), DERRIEN Rose (Procuration à M. TISSERAND Gérard), DE LEO Grazia (Procuration à M. REPPERT Raymond), ZETTL Francis (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**8 DÉLÉGATION PERMANENTE**

État des décisions du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2024

Rapporteur : MUNIER Eric

En application de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte à l'assemblée de l'usage qu'il a exercé de cette délégation du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2024.

**Marchés sur procédures adaptées et sur appel d'offres :**

12.09.2024	135B.2024	Portant signature de la modification n°2 en plus au marché sur procédure adaptée n°16PA/2023 passé avec la Société SMAC (MARLY) - relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n° 3 : Couverture Zinguerie Etanchéité Skydomes	Nouveau montant du marché : 140 690,40 € TTC
17.09.2024	141.2024	Portant signature de la modification n°2 en moins au marché sur procédure adaptée n° 21PA/2023 passé avec la Société LESSERTEUR (AMNEVILLE) - relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n° 8 : Revêtement sols souples et durs	Nouveau montant du marché : 114 716,95 € TTC
24.09.2024	144.2024	Portant signature de la modification n°2 en moins au marché sur procédure adaptée n° 23PA/2023 passé avec la Société NICOLETTA (AUGNY)- relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n°10 : Peinture	Nouveau montant du marché : 132 877,76 € TTC
25.09.2024	145.2024	Portant signature de la modification n°1 en plus au marché sur procédure adaptée n° 20PA/2023 passé avec la Société LAUER (GUENANGE) - relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n°7 : Doublage, faux plafonds, plâtrerie	Nouveau montant du marché : 41 256,00 € TTC
01.10.2024	148.2024	Portant signature de la modification n°3 en plus au marché sur procédure adaptée n° 21PA/2023 passé avec la Société LESSERTEUR (AMNEVILLE) - relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n° 8 : Revêtement sols souples et durs	Nouveau montant du marché : 117 410,95 € TTC

01.10.2024	149.2024	Portant signature de la modification n°5 en plus au marché sur procédure adaptée n°15PA/2023 passé avec la Société BETON TECHNIQUE SERVICES (CHAMPENOUX) - relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n° 2 : Démolition - Gros Œuvre - VRD	Nouveau montant du marché : 237 395,40 € TTC
01.10.2024	150.2024	Portant signature de la modification n°3 en plus au marché sur procédure adaptée n° 23PA/2023 passé avec la Société NICOLETTA (AUGNY)- relatif à la rénovation de la salle communale des festivités Salle Maurice Chevalier - Lot n°10 : Peinture	Nouveau montant du marché : 134 057,48 €TTC
08.10.2024	154.2024	Portant signature de la modification n°2 au marché sur procédure adaptée n°6PA/2021 - Accord cadre passé avec la société SFR (PARIS) relatif aux services de téléphonie mobile	Pas de modification du montant du marché
29.10.2024	179.2024	Portant signature de la modification n°1 au marché sur procédure adaptée n°21PA/2024 - Accord cadre passé avec la société TRANSARC SERVAGI (LONGWY) relatif aux transports scolaires et extra scolaires - année 2024-2025 - Prestation supplémentaire	Aucune modification du montant annuel maximum
06.11.2024	181.2024	Portant signature de la modification n°2 en mois au marché sur procédure adaptée n°13PA/2023 avec la société REAL PROJETS (MONTROY FLANVILLE) relatif aux travaux de réparation des sous-sols de la salle Maurice Chevalier	Nouveau montant du marché : 160 636,80 € TTC
18.11.2024	184.2024	Portant signature de la modification n°3 en plus au marché sur procédure adaptée n°263PA/2023 avec la société INEO (RICHEMONT) relatif aux travaux de rénovation de la salle Maurice Chevalier - Lot n°13 : électricité courants forts et faibles	Nouveau montant du marché : 343 562,99 € TTC
19.11.2024	185.2024	Portant signature du marché sur procédure adaptée n°23PA/2024 - passé avec la société ELRES RESEAUX (HAUCONCOURT) - relatif aux travaux d'installation d'un système de vidéo protection - lot n°1 génie civil	Montant total du marché : 187 798,80 € TTC
19.11.2024	186.2024	Portant signature du marché sur procédure adaptée n°23PA/2024 - passé avec le groupement SDEL LUMIERES CITEOS ELECTRILOR CITEOS (BASSE HAM) relatif aux travaux d'installation d'un système de vidéo protection - lot n°2 installations système vidéo protection	Montant total du marché : 224 042,05 € TTC

#### **Contrats et conventions souscrits :**

12.09.2024	136.2024	Portant signature d'un contrat avec OMEGA SAS regroupant la fourniture d'énergie électrique et l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution BT < 36kVA - Référence 41445/7670	Prix forfaitaire : 10,81 c€/kWh
12.09.2024	137.2024	Portant signature d'un contrat avec OMEGA SAS regroupant la fourniture d'énergie électrique et l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution BT < 36kVA - Référence 41442/7667	Prix forfaitaire : 11,463 c€/kWh
12.09.2024	138.2024	Portant signature d'un contrat avec OMEGA SAS regroupant la fourniture d'énergie électrique et l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution BT < 36kVA - Référence 41443/7668	Prix forfaitaire : 10,81 c€/kWh
12.09.2024	139.2024	Portant signature d'un contrat avec OMEGA SAS regroupant la fourniture d'énergie électrique et l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution BT < 36kVA - Référence 41444/7669	Prix forfaitaire : 11,463 c€/kWh
23.10.2024	166.2024	Portant signature d'un contrat de fourniture de gaz naturel avec Total Energies - Salle Abbé Hemmer	Tarif appliqué selon les bases T2
28.10.2024	168.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole maternelle Clémenceau	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	169.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole maternelle Malancourt La Montagne	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	170.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole primaire Charles Péguy	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	171.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - GAPP Ecole Charles Péguy	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	172.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole maternelle Ile aux Enfants	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	173.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole maternelle La Foret	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	174.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole maternelle La Cimenterie	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC

28.10.2024	175.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole Jules Ferry	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	176.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Ecole du Parc	Abonnement mensuel : 60,00 € TTC
28.10.2024	177.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Mairie	Abonnement mensuel : 600,00 € TTC
28.10.2024	178.2024	Portant signature d'un avenant au contrat de vérification périodique des installations techniques des bâtiments communaux - avec le bureau VERITAS (ENNERY) - Vérification périodique des installations d'appareils de cuisson à la salle Maurice Chevalier	150,00 € TTC/an
31.10.2024	180.2024	Portant signature d'un contrat de vérification de l'alarme intrusion, alarme PPMS, alarme incendie et de l'éclairage de sécurité de la salle Maurice Chevalier	Coût annuel : 1 280,00 € HT
05.11.2024	180B.2024	Portant signature d'un contrat d'abonnement avec ORNE THD pour la téléphonie et l'accès internet - Salle Maurice Chevalier	Abonnement mensuel : 63,00 € TTC
13.11.2024	182.2024	Portant signature d'un contrat de services forestiers en forêt communale avec EURL ALEX BOIS - M. DI FELICE - Entrepreneur de travaux forestiers	10 824,00 € TTC
28.11.2024	190.2024	Portant signature d'un contrat avec la société APERTIC relatif à l'entretien du portail et du portillon motorisés de la mairie	Visites biennuelles : 390,00 € HT
28.11.2024	192.2024	Portant signature d'un avenant au contrat de fournitures et de services avec la société SERENICOEUR - défibrillateur au stade (buvette)	Abonnement mensuel : 312,00 € TTC
28.11.2024	193.2024	Portant signature d'un avenant au contrat de fournitures et de services avec la société SERENICOEUR - défibrillateur à la piscine (bassin 2)	Abonnement mensuel : 63,60 € TTC

#### **Règlements d'honoraires et consignations / Affaires juridiques :**

03.09.2024	132.2024	Portant prise en charge d'honoraires présentés par LORRAINE AVOCATS METZ - Amnéville c/Gens du Voyage	Montant total : 3 110,40 € TTC
11.09.2024	134.2024	Portant prise en charge des honoraires -SCP Bernard WEIBEL - Commune d'Amnéville c/ Constat	360,00 € TTC
26.09.2024	146.2024	Portant prise en charge des honoraires - SCP Bernard WEIBEL - Commune d'Amnéville c/ Communauté des gens du voyage	774,78 € TTC
26.09.2024	147.2024	Portant prise en charge des honoraires - CABINET BATTLE - Commune d'Amnéville / Yildrim - Référé JCP Metz	682,75 € TTC
07.10.2024	151.2024	Portant prise en charge des honoraires - SOLER COUTEAUX ASSOCIES - Commune d'Amnéville / Exécution Protection fonctionnelle	1 017,60 € TTC
09.10.2024	155.2024	Portant prise en charge des honoraires - CABINET BATTLE - Commune d'Amnéville / SAS B4 Loisirs - Référé TJ Metz	837,74 € TTC
09.10.2024	156.2024	Portant prise en charge des honoraires - LORRAINE AVOCATS METZ - Amnéville/Gens du voyage	595,20 € TTC
17.10.2024	159.2024	Portant prise en charge des honoraires - SCP Bernard WEIBEL - Mairie d'Amnéville c/ Procès-verbal de constat 3 rue du Casino	288,00 € TTC
17.10.2024	160.2024	Portant prise en charge des honoraires - SCP Bernard WEIBEL - Mairie d'Amnéville c/ Constat Gens du voyage Galaxie parking 6 et 7	504,00 € TTC
23.10.2024	162.2024	Portant prise en charge des honoraires - SEL Avocats HEMZELLEC - DAVIDSON	792,00 € TTC
23.10.2024	164.2024	Portant prise en charge des honoraires - CABINET BATTLE - Commune d'Amnéville / Cancinos Lopez - Référé JCP Metz	682,75 € TTC
23.10.2024	165.2024	Portant prise en charge des honoraires - LORRAINE AVOCATS METZ - Amnéville/Galaxie	1 555,20 € TTC
18.11.2024	183.2024	Portant prise en charge des honoraires - CABINET BATTLE - Commune d'Amnéville / Benouda - Référé JCP Metz	682,75 € TTC

#### **Personnel communal / Formation :**

03.09.2024	130.2024	Portant prise en charge de frais de formation - ERTF - Formation Conduite PEMP Recyclage - 5 agents	1 632,00 € TTC
18.09.2024	143.2024	Portant prise en charge de frais de formation professionnelle - Yannick ETIENNE - Formation d'entraînement au maniement du	480,00 €

		bâton de dotation - police municipale	
23.10.2024	163.2024	Portant prise en charge de frais de formation professionnelle – CREPS - Formation Maître-Nageur Sauveteur	198,00 € TTC
28.10.2024	167.2024	Instauration de tarifs communaux - Perte de badges d'accès aux bâtiments communaux	/
26.11.2024	189.2024	Portant prise en charge de frais de formation - ERTF - Formation Conduite Engins de chantier Recyclage - 12 agents	3 240,00 € TTC

**Foncier / Urbanisme :**

22.08.2024	C 24.2024	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Food Truck à Malancourt – Redevance mensuelle : 65.00 €	/
13.09.2024	140.2024	Portant signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public -Société GIRODMEDIAS (MORBIER) - fourniture, pose et entretien d'un mobilier de signalisation publique et commerciale - Durée : 6 ans	Mise à disposition gracieuse
16.09.2024	C 26.2024	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Snack le Gros Dada - rue du Général de Gaulle – Redevance mensuelle : 200.00 €	/
23.10.2024	C 31.2024	Convention d'occupation temporaire du domaine public - occupation d'un appartement - 26 rue des écoles – Loyer mensuel : 589.72 €	/

**Finances / Assurances :**

03.09.2024	131.2024	Portant signature d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe sur la publicité extérieure (TPE)	Montant annuel : 5 200,00 € HT
18.09.2024	142.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre - GROUPAMA - MC12/2024 - 1 000,00 €	/
07.10.2024	152.2024	Portant versement de la franchise d'assurance à MACIF - Sinistre MC 17/2024	750,00 € TTC
07.10.2024	153.2024	Portant signature d'un contrat d'entretien pour l'orgue de l'église St Joseph avec la SAS ACOR	Coût annuel : 465,00 € TTC
17.10.2024	158.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre - SMACL - MC 27/2023 - Montant : 1 202,40 € TTC	/
17.10.2024	161.2024	Portant fixation des tarifs de location des salles communales	/
26.11.2024	188.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre - LEMONADE INSURANCE AGENCY - MC 27/2024 - Montant : 562,26 € TTC	/
26.11.2024	187.2024	Portant fixation de tarifs spécifiques du complexe Piscine - Patinoire	/
28.11.2024	191.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre - SMACL - MC 19/2023 - Montant : 12 340,00 € TTC	/

**Divers :**

03.09.2024	C 25.2024	Portant signature d'une convention d'accueil - EPSM - Unité de CLOUANGE - Conservatoire - 2024	
23.09.2024	C 28.2024	Convention d'accueil - EHPAD Les Coquelicots - Médiathèque - saison 2024-2025	
23.09.2024	C 29.2024	Convention d'accueil - Collège La Source - Médiathèque - saison 2024-2025	
23.09.2024	C 30.2024	Convention d'accueil - Service périscolaire - Médiathèque - saison 2024-2025	

**VU** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**VU**, la délibération modifiée n°2.1 du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 accordant délégation permanente au maire, complétée par la délibération n°2.2 du conseil municipal en date du 29 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	0	0

- **DONNE ACTE** de la communication des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2024.

---

**10            QUESTIONS ECRITES / ORALES - DIVERS**

Ce point est destiné à échanger sur deux ou trois sujets, hors points inscrits à l'ordre du jour dans le respect des articles 3, 5 et 6 du règlement intérieur.

*Aucune question déposée.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Monsieur le Maire clôt la séance en présentant à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

---

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 13 décembre 2024

Le maire,  
**Eric MUNIER**

La secrétaire de séance,  
**Maud BORTOLUZZI-THIRIET**



